



Le taux annuel d'inflation en baisse de 2.0% à 1.7%

Au mois d'août 2024, l'indice des prix à la consommation national, calculé par le STATEC, progresse de 1.2% par rapport au mois précédent surtout en raison de la fin des soldes d'été. En neutralisant les variations dues aux soldes et en excluant les produits pétroliers, les prix des autres biens et services progressent de 0.4%.

Le retour des prix des produits soldés au cours du mois de juillet à leur niveau normal explique la forte hausse mensuelle de 16.0% de la division « Articles d'habillement et chaussures ». Par rapport au mois d'août de l'année précédente, les prix des vêtements se sont renchérissés de 1.2% et ceux des chaussures de 0.7%. D'autres rubriques également impactées par la fin des soldes sont l'ameublement (+2.5%), la bijouterie (+5.3%) et les appareils ménagers (+3.3%).

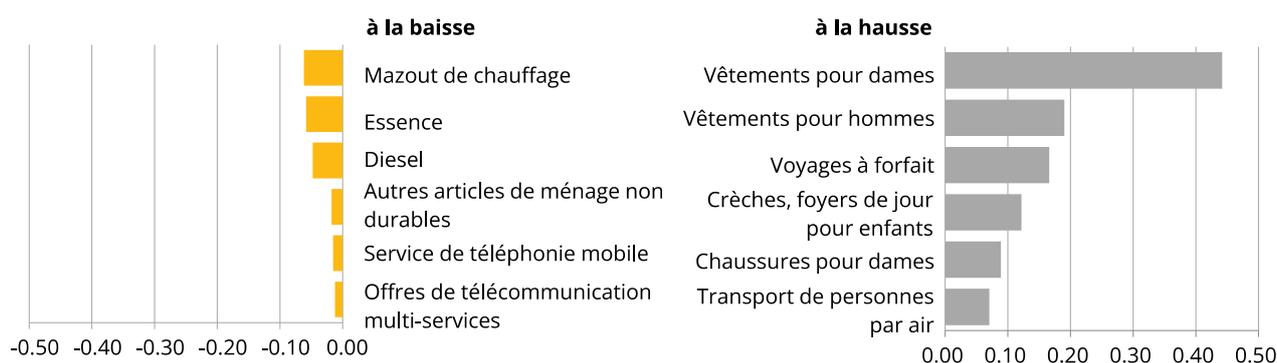
Avec le pic de la saison estivale, les prix des voyages à forfait augmentent de 7.7% et le transport de personnes par air progresse même de 13.4% en un mois. Les tarifs des crèches et maisons relais ont augmenté de 9.1% par rapport au mois précédent. Des baisses ayant une forte contribution au taux d'inflation ont été relevées pour les services de télécommunication (service de téléphonie mobile -2.2%, accès à internet -1.4% et les offres de télécommunication multiservices (bundles) -2.1%). Malgré cette baisse, l'agrégat de services progresse de 3.9% sur un an, contre 3.5% le mois précédent.

Les prix de l'alimentation sont stables par rapport à juillet, ce qui cache toutefois au niveau détaillé certains mouvements opposés de prix qui se compensent. Les consommateurs ont ainsi dû déboursier moins en août pour l'huile d'olive (-5.4%), la confiserie (-2.1%) et la farine (-2.0%). Cependant, d'autres articles dans les rayons des grandes surfaces voient leur prix augmenter. Ceci est notamment le cas pour le poisson frais (+3.4%), les pommes de terre (+2.0%) et le café (+2.7%). En comparaison annuelle, les prix alimentaires sont supérieurs de 1.0%.

Le passage à la pompe revient moins cher pour les automobilistes, comparés au mois de juillet les prix baissent de 4.1% pour le diesel et de 3.2% pour l'essence. Le prix du mazout de chauffage s'affaisse de 7.2% alors que celui du gaz de ville n'a pas bougé. Par rapport au mois d'août de l'année passée, les prix des produits pétroliers sont inférieurs de 8.4%.

Le taux annuel d'inflation se fixe à 1.7% contre 2.0% un mois plus tôt. Le taux annuel d'inflation sous-jacent gagne 0.3 point de pourcentage et s'établit à 2.3% en août. L'indice général du mois d'août exprimé en base 100 en 2015 se chiffre à 123.76 points. La moyenne semestrielle de l'indice rattaché à la base 1.1.1948 passe de 1009.24 à 1011.17 points. La prochaine indexation sera déclenchée lorsque la valeur de 1013.46 sera atteinte.

GRAPHIQUE 1 : LES PRINCIPALES CONTRIBUTIONS MENSUELLES (EN POINTS DE POURCENTAGE)



Source : STATEC

Note : Les positions représentées dans les graphiques sont celles ayant eu le plus d'influence sur l'évolution mensuelle de l'indice général. Ces contributions résultent de l'évolution mensuelle des prix mais aussi du poids de chaque position au sein du panier de biens et services. La somme des contributions individuelles de toutes les positions du panier correspond à l'évolution mensuelle de l'indice général.

TABLE 1 : TAUX DE VARIATION (EN %)

Les 12 divisions de l'indice	Annuel	Mensuel
	(août 2024/août 2023)	(août 2024/juil. 2024)
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	1.05	-0.01
Boissons alcoolisées et tabac	4.71	1.10
Articles d'habillement et chaussures	1.11	16.01
Logement, eau, électricité et combustibles	0.42	-0.29
Ameublement, équipement de ménage et entretien	-0.02	1.07
Santé	3.55	-0.08
Transports	-0.72	-0.24
Communications	3.40	-1.54
Loisirs, spectacles et culture	3.42	1.91
Enseignement	1.60	-
Hôtels, cafés, restaurants	3.98	0.04
Biens et services divers	3.56	0.95
Indice général	1.73	1.20

Source : STATEC

Les résultats de l'indice du mois de septembre 2024 seront publiés le 7 octobre 2024, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice. Une première estimation du taux annuel d'inflation sera publiée le 30 septembre 2024.

Pour en savoir plus

Bureau de presse | ☎ +352 247-88455 | ✉ press@statec.etat.lu

statistiques.lu

Cette publication a été réalisée par la division SOC sous la direction de Marc Ferring/Jérôme Hury.

Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.

Restez connectés ! [Inscrivez-vous à notre newsletter](#)

